

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 61 (1932)
Heft: 3

Artikel: L'école du bon vieux temps
Autor: Barbey, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *L'école du bon vieux temps.* — Colloque avec MM. les Pédagogues. — *Les tempéraments (suite).* — *Une éducatrice de notre Suisse catholique.* — *De l'emploi du matériel intuitif dans l'enseignement de la géographie.* — *Bibliographie.* — *Société des institutrices.*

L'école du bon vieux temps

Au moment où nous allons procéder à une révision complète de notre programme général des écoles primaires, il me paraît opportun et intéressant de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'école fribourgeoise telle que l'ont vécue nos grands-pères et nos arrière-grands-pères. Et précisément, pendant que je suis à la recherche de vieux documents, il me tombe sous la main une brochure du plus haut intérêt, portant le titre de *Manuel à l'usage des régens* (je respecte l'orthographe du texte officiel) *des écoles primaires de la partie catholique du canton de Fribourg*. Ce document, dont les dispositions constituent un code de l'enseignement populaire, est approuvé par LL. EE. du Conseil d'Etat en date du 13 juin 1824, sous la signature J. de Montenach comme président et Ph. Fégely comme secrétaire. Puisse-y quelques renseignements très instructifs.

Il s'agit donc de l'école d'il y a cent ans et plus. Le manuel stipule que toute école doit être divisée en deux classes : celle des petits et celle des grands. En ce temps-là, l'école ne comprenait ainsi que deux cours,

mais alors que de subdivisions ! En effet, dit le règlement de 1824, « la classe des petits contiendra les commençants, soit les enfants de l'a, b, c et sera divisée en trois cours. Le premier sera composé des enfants qui apprennent à connaître les lettres, à faire des syllabes de deux et de trois lettres ; le second, des enfants qui apprennent des syllabes plus difficiles formées de lettres doubles et diphtongues, et qui lisent des mots composés de syllabes faciles. Enfin, le troisième cours comprendra ceux qui s'exercent sur des mots plus difficiles encore et qui commencent à faire quelque essai de lecture. »

Le règlement continue : « La classe des grands contiendra les enfants qui lisent ; elle sera également divisée en trois cours. Dans le premier cours seront les enfants qui commencent à lire couramment dans le Catéchisme du diocèse et de Fleury, et sur d'autres livres à leur portée, lesquels pour les leçons de calcul, de lecture et de langue seront déterminés ultérieurement par le Conseil d'éducation. On leur enseignera la grammaire jusqu'aux verbes auxiliaires inclusivement, l'écriture, la numération, l'addition, la soustraction, la multiplication et la division simple. »

« Dans le second cours on admettra les enfants qui lisent plus couramment, écrivent plus correctement, se perfectionnent dans les quatre opérations de l'arithmétique soit simples, soit composées, étudient la règle de trois et apprennent les conjugaisons des verbes, les temps primitifs, l'accord du verbe avec le sujet et le régime. Au troisième cours appartiendront les enfants qui sont bien formés à la lecture. On pourra leur faire lire l'*Instruction de la jeunesse*, les *Devoirs du chrétien*, l'*Histoire de la sainte bible*. On exigera d'eux un compte rendu de leur lecture, ou de vive voix pour les habituer à faire attention au sens de leur lecture plus qu'au matériel, ou par écrit pour les former au style et à un commencement de composition ; on leur enseignera les règles d'alliage, de compagnie, etc. Enfin, on leur expliquera les dernières parties de la grammaire pour autant que cela peut convenir à leurs besoins. »

J'ai tenu à citer intégralement le texte qui concerne la division des écoles et des cours parce qu'il me paraît riche en enseignements pour nous. Sans doute, l'école populaire était encore, en 1824, à l'état embryonnaire et les exigences relatives à l'instruction, minimes. En effet, la subdivision des deux classes en deux cours, on pourrait dire en six années d'âge, indique le résultat rudimentaire que l'enfant doit obtenir pour passer à un échelon plus élevé. Il en ressort que le programme de première année consiste essentiellement à apprendre à connaître les lettres et à former des syllabes de deux et de trois lettres. Et ainsi de suite. Pour avoir accès à la classe des grands, il suffit de savoir lire, ou même plus simplement de commencer à lire couramment. Ce n'est qu'au troisième cours des grands, nous dirions : en dernière année du degré supérieur, que se trouvent les enfants bien formés à la lecture.

Il n'en est pas moins vrai que ce programme, tout élémentaire qu'il soit et qu'il puisse paraître, conduit l'enfant aux connaissances indispensables pour se tirer d'affaire dans la vie pratique. Ainsi en est-il finalement du programme de lecture, d'écriture, de grammaire et d'arithmétique. Il est, par contre, une branche qui n'est cultivée qu'à l'état embryonnaire, c'est la composition, puisqu'au troisième cours des grands seulement, le compte rendu écrit de la lecture sert à « former le style et un commencement de composition ».

Ce serait une erreur et une faute de vouloir traiter avec dédain l'école fribourgeoise de 1824. Son programme était adapté au niveau intellectuel de l'époque et tenait compte des possibilités et des besoins d'alors. Nous pouvons d'ailleurs en tirer quelques leçons de sage pédagogie et quelques règles à suivre dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, le programme prend comme base l'avancement de l'enfant dans le domaine de la lecture. C'est très bien. Tout en faisant la réserve que l'écolier, bien conduit dès ses premiers pas en lecture, doit arriver rapidement à une lecture courante et comprise, nous nous plaisons à insister pour que la lecture bien rendue personnellement soit la pierre de touche, avec la rédaction, du développement intellectuel de chaque écolier.

Il est réconfortant de constater que nos ancêtres, plus que nous, je le crois, attachaient une grande importance à l'éducation. Le *Manuel des régens* fait à ceux-ci une obligation de faire lire l'*Instruction de la jeunesse*, les *Devoirs du chrétien* et l'*Histoire de la sainte bible*. Il va de soi que ces lectures, à l'école du bon vieux temps, étaient accompagnées de commentaires persuasifs et originaux. Il nous semble voir, selon les peintures suggestives d'Ancker, le vieux magister, en veste à queue d'hirondelle, exhorter sur un ton paternel ses jeunes écoliers à pratiquer toujours leurs devoirs de chrétiens et de patriotes.

Je trouve, du reste, dans les prescriptions officielles de 1824, des directives qui témoignent hautement du souci des éducateurs de ce temps-là. Ainsi, l'art. 19 s'exprime en ces termes :

« Les samedis et les veilles de fêtes, l'instituteur fera lire, après le catéchisme dont la durée peut alors être abrégée, l'évangile du lendemain. Il fera ensuite rendre compte de cette lecture à ses élèves et leur proposera quelques maximes propres à régler leurs mœurs et leur conduite.

« La veille des fêtes, il s'appliquera surtout à donner aux enfants une idée de la solennité que l'on doit célébrer et à les faire entrer dans les vues que l'Eglise se propose.

« Au lieu de calcul, il apprendra ces jours-là aux enfants les réponses de la Messe et la manière de la servir avec piété et modestie. »

Et l'art. 20 : « Les dimanches et fêtes, il assemblera les enfants à l'école avant la Messe et les Vêpres et il les conduira en ordre à l'église. »

Enfin, chose intéressante, l'art. 21 dit : « Les mardis de chaque semaine, après-midi, les deux cours supérieurs de chaque classe liront en latin. »

A l'occasion, nous reviendrons volontiers sur l'école du bon vieux temps. Nous voulons être à la hauteur des exigences actuelles qui sont considérables. Nous voulons, en élaborant notre nouveau programme, tenir compte des besoins pressants de l'école et de la vie modernes et contemporaines, mais nous voulons aussi prendre des leçons dans le passé et surtout recueillir avec piété et reconnaissance les traditions religieuses et éducatrices de nos ancêtres.

F. BARBEY.

Colloque avec MM. les Pédagogues

Que M. de La Palice fut un sage...

— Et maintenant que vous avez fait cette affolante découverte, que le pédagogue est l'homme qui s'occupe de l'éducation des enfants, en êtes-vous plus avancé ? Quelles caravelles chargées d'or et d'épices allez-vous nous ramener de ce beau voyage d'exploration ? Pour moi, tout cela me donne plutôt des envies d'entonner la rengaine en l'honneur de La Palice...

— Ne vous moquez pas du seigneur de La Palice. C'était un fameux capitaine : je n'en connais guère qui soit demeuré aussi populaire. On a oublié ses faits d'armes, mais tout le monde le connaît, lui, à cause de certaines vérités dont on lui attribue gratuitement la découverte. Eh bien ! j'opine que ce légendaire M. de La Palice était un sage et m'est avis que c'est une grande affaire que de trouver des vérités inutiles. Car enfin, ce sont toujours des vérités. Et puis, inutiles, elles ne le sont qu'en apparence. Ecoutez plutôt.

Vous pensez qu'il est inutile de remarquer, de souligner, de méditer ce fait : le pédagogue est celui qui s'occupe d'éduquer des enfants ? Je prétends qu'on peut tirer de ce fait toute la pédagogie et qu'on ne peut pas la tirer d'ailleurs.

Oui, pourquoi n'éduque-t-on pas autre chose que des enfants ?

Personne, je pense, ne s'est avisé jamais de s'adonner à l'éducation d'une molécule d'eau. Je connais bien des chimistes, et il en est de passionnés, mais je n'en sais point qui fasse la leçon à ses molécules chéries. On est trop invinciblement persuadé qu'une molécule n'apprend rien, et qu'il n'y a pas moyen de l'initier aux bonnes manières. Molécule d'eau inéduquée elle est, molécule d'eau inéducable elle restera. Elle a, de naissance, tout ce qui importe à la perfection et à la béatitude — si l'on ose dire — qui lui conviennent.

On n'éduque pas non plus une plante. Mais, tandis qu'il est absolument vain de vouer ses soins à une molécule d'eau, le jardinier